

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2024 à 20H30

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, COUTURIER David, MARIETON Florent, FELIX Sophie, RECORBET Emilie, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés : PONTET Pascal, FELIX Bertrand, MORET Fabien, CASIEZ-PIOLOT Julie, LECUYER Isabelle,

Mme GIRARD Myriam a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18.06.2024 :

Le CR est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Ecole – Demande de diverses subventions (OCCE, USEP, stage de voile)
- Participation financière au fonctionnement du multi-accueil « La Mouffletterie » exercice 2023
- Remboursement facture garderie
- Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes : création d'un parking salle des fêtes
- Questions diverses

1) Ecole – Demande de diverses subventions (OCCE, USEP, Stage de voile)

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

*stage de voile 2024 2025 : 480€ (32 élèves x 15€)

*USEP la fontaine : 400€

*OCCE : 450€

Adopté à l'unanimité

2) Participation financière au fonctionnement du multi-accueil « La Mouffletterie » exercice 2023

Le conseil municipal vote la participation au fonctionnement du multi-accueil la Mouffletterie pour l'exercice 2023 au centre social du parc d'Amplepuis pour un montant de 1 251.09€

Adopté à l'unanimité

3) Remboursement facture garderie

Mme GIRARD Myriam, 3^{ème} adjointe, informe que Mme CORGIER Bérengère, adjoint d'animation à la garderie périscolaire a fait l'acquisition de fournitures d'activités pour la garderie chez deux fournisseurs et a réglé les factures sur ses propres deniers pour un montant total de 78.40€.

Le conseil municipal décide, à **titre exceptionnel**, de rembourser Mme CORGIER Bérengère pour ces achats.

Pour les années à venir, un budget annuel sera alloué à la garderie.

Adopté à l'unanimité

4) Création d'un parking aux abords de la salle des fêtes – demande de subvention à la Région Rhône-Alpes

M. le maire propose de déposer pour 2024 un dossier relatif à la création d'un parking aux abords de la salle des fêtes et aménagement de la salle des fêtes actuelle.

Le conseil municipal autorise M. le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et à engager l'ensemble des démarches correspondantes.

Adopté à l'unanimité

5) Questions diverses

*M. le maire informe que l'ensemble des 3 projets en cours a reçu un avis favorable des architectes des bâtiments de France avec certaines prescriptions

Pour le projet du parking, un dossier cas par cas a été déposé à la DREAL. Cette dernière demande la réalisation d'un diagnostic écologique. Oxyria n'est pas en capacité de le faire, il faut faire appel à un bureau d'études.

*M. Mme Christophe ont été relogés dans l'appartement au-dessus de la mairie.

*Devenir du relais petite enfance de la Mutuelle Bout d'chou :

Le personnel : Démission de l'animatrice-adjointe au 31.08.2023, départ en retraite de l'assistante de gestion-animatrice au 1^{er} septembre 2024 et départ en retraite de l'animatrice RPE au plus tôt en décembre 2025.

Une réunion a eu lieu le 19 juin dernier en présence de la mutuelle bout d'chou, du centre social du parc, de Mme FOILLARD de la CAF et des communes financeurs (Amplepuis, Cublize, St-Jean-la-Bussière, Les Sauvages, St Just d'Avray et Ronno).

Lors de cette réunion, trois options sur le devenir du relais petite enfance ont été présentées.

Suite à cette réunion, les maires des communes financeurs se sont réunis le 5 juillet pour décider de l'option à retenir.

Les communes financeurs tiennent à rappeler le rôle important joué par le relais petite enfance et leur souhait de le voir perdurer.

Le choix se porte davantage sur une reprise de la structure au 01/01/2025 par le centre social du parc.

M. le maire donne lecture du courrier commun en date du 9 juillet dernier qui a été transmis à la Mutuelle Bout d'Chou et demande au relais d'étudier les différents éléments inscrits sur le courrier et souhaite une nouvelle réunion début septembre.

*kermesse du Pilon et concours de chevaux de trait 21 juillet 2024

*les mardis du lac : 23 juillet, 30 juillet, 6 août et 13 août

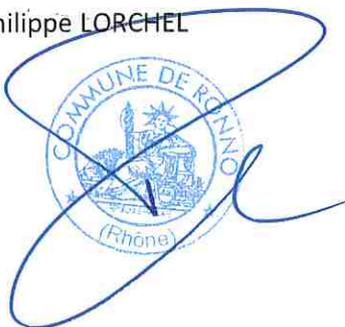
*prochain conseil : mercredi 25 septembre 2024

*Sophie FELIX du comité des fêtes confirme le maintien de la randonnée pédestre en novembre

A RONNO, le 31 juillet 2024

Le Maire,

Philippe LORCHEL



La secrétaire de séance,
Myriam GIRARD

A blue ink signature of Myriam GIRARD, consisting of a stylized, looped script.